



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Région de Terre-Neuve-et-Labrador
Région de l'Arctique

Secrétariat canadien des avis scientifiques
Avis scientifique 2025/041

ÉVALUATION DES STOCKS DE CREVETTE ÉSOPE (*Pandalus montagui*) DE LA ZONE DE PÊCHE DE LA CREVETTE 4, LA ZONE D'ÉVALUATION EST ET LA ZONE D'ÉVALUATION OUEST POUR LA SAISON DE PÊCHE 2025-2026

CONTEXTE

La Gestion des ressources halieutiques de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé une évaluation des stocks de crevette ésope (*Pandalus montagui*) de la zone de pêche de la crevette 4 (ZPC 4), la zone d'évaluation est (ZEE) et la zone d'évaluation ouest (ZEO) afin de formuler un avis sur les prises pour la saison de pêche 2025-2026.

Le présent avis scientifique découle de la réunion multirégionale d'examen par les pairs des 10 et 11 mars 2025 sur Évaluation de la crevette ésope (*Pandalus montagui*) dans la zone de pêche de la crevette 4, la zone d'évaluation est, et la zone d'évaluation ouest pour la saison de pêche 2025-26. Toute autre publication découlant de cette réunion sera publiée, lorsqu'elle sera disponible, sur le [calendrier des avis scientifiques du Pêches et Océans Canada \(MPO\)](#).

AVIS SCIENTIFIQUE

État du stock

- **ZPC 4 :** En 2024, la biomasse exploitable (BE_{pop}) de la population de crevette ésope a été estimée à 2,8 fois le point de référence limite (PRL) pour la ZPC 4. L'indice des prédateurs potentiels à l'échelle de la population a atteint un sommet dans la série chronologique en 2024, mais les autres indices de la santé du stock ne suscitent pas de préoccupations. L'état du stock de crevette ésope de la ZPC 4 est jugé sain.
- **ZEE :** En 2024, on a estimé que le stock de crevette ésope se situait dans la zone saine du Cadre de l'approche de précaution, et au-dessus du PRS avec une probabilité de 91,5 %.
- **ZEO :** En 2024, on a estimé que le stock de crevette ésope se situait dans la zone saine du Cadre de l'approche de précaution, et au-dessus du PRS avec une probabilité de 98,0 %.

Tendances du stock

- **ZPC 4 :** En 2024, l'indice de la biomasse du stock reproducteur (BSR) a augmenté de 6 % (pour atteindre 25 000 t) par rapport à 2023, et il est légèrement supérieur à la moyenne à long terme (2005 à 2023). L'indice de la biomasse exploitable propre à la ZPC 4 a diminué de 26 % (pour atteindre 28 600 t) par rapport à 2023, et il est légèrement inférieur à la moyenne à long terme (29 600 t).
- **ZEE :** Les indices de la biomasse exploitable et de la BSR femelle dans la ZEE ont augmenté depuis 2023, soit de 97,5 % (à 13 488 t) et 11,2 % (à 15 724 t), respectivement.

Ces indices sont supérieurs à la moyenne à long terme (2009 à 2023) et à la moyenne de la période de référence (2009 à 2019).

- **ZEO** : Les indices de la biomasse exploitable et de la BSR femelle dans la ZEO ont augmenté depuis 2023, soit de 65,3 % (à 65 704 t) et 7,7 % (à 72 644 t), respectivement. Ces indices sont supérieurs à la moyenne à long terme (2014 à 2023) et à la moyenne de la période de référence (2014 à 2019).

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

- Dans la ZPC 4, la ZEE et la ZEO, les températures estivales au fond de l'océan en 2024 étaient proches de la moyenne ou légèrement plus chaudes.
- L'indice des prédateurs potentiels associé à la zone d'évaluation a augmenté au cours des dernières années, pour atteindre un sommet dans la série chronologique en 2024.

Avis sur le stock

- **ZPC 4** : L'indice du taux d'exploitation (ITE) préliminaire pour 2024/2025 était de 10,4 %, et 74 % de la limite des prises accessoires a été atteinte. Si la limite des prises accessoires est entièrement atteinte en 2024/2025, l'ITE sera de 14,1 %.
- **ZEE** : L'ITE préliminaire pour 2024/2025 dans la ZEE était de 1,6 %, et 11,1 % du TAC a été atteint. Si le TAC est entièrement atteint en 2024/2025, l'ITE sera de 14,1 %.
- **ZEO** : L'ITE préliminaire pour 2024/2025 dans la ZEO était de 6,0 %, et 28 % du TAC a été atteint. Si le TAC est entièrement atteint en 2024/2025, l'ITE sera de 21,2 %.

FONDEMENT DE L'ÉVALUATION

Détails de l'évaluation

Année d'approbation de l'approche d'évaluation

L'évaluation pour la ZEE et la ZEO suit les points de référence élaborés en 2020 pour le Cadre de l'approche de précaution (AP) visant la crevette ésope (MPO 2020). L'évaluation pour la ZPC 4 suit le cadre d'évaluation élaboré en 2023 (Baker et al. 2024).

Type d'évaluation

Évaluation complète

Date de l'évaluation la plus récente

1. Dernière évaluation complète : 2023 (Fulton et al. 2024, Le Corre et al. 2024, MPO 2024a).
2. Dernière mise à jour de l'année intermédiaire : janvier (ZPC 4) et février (ZEE et ZEO) 2024 (MPO 2024b, MPO 2024c, MPO 2024d).

Approche d'évaluation du stock

1. Catégorie générale : fondée sur des indices
2. Catégorie spécifique : fondée sur des indices (notamment des indices dépendants de la pêche et indépendants de la pêche).

Dans la ZEE et la ZEO, l'évaluation suit le cadre établi par le MPO (2020); les données sur les prises provenant des relevés scientifiques sont étendues dans l'espace afin de produire un

indice d'abondance pour la biomasse exploitable (BE) et la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle. Les crevettes mâles et femelles dont la longueur de carapace est supérieure à 17 mm sont prises en compte dans le calcul de l'indice de la BE, tandis que les crevettes femelles de toutes les tailles sont utilisées pour l'indice de la BSR.

Pour l'évaluation de la ZPC 4, un modèle spatio-temporel est utilisé pour estimer la biomasse exploitable de la population de crevettes ésopes dans son ensemble (c.-à-d. ZEE, ZEO et ZPC 4 combinées) [Baker et al. 2024]. En outre, le cadre pour la ZPC 4 examine un indice des prédateurs potentiels, la ponte totale et un indice de BE propre à la ZPC 4 calculé avec la méthode de cartographie par ogive.

Approche d'évaluation de l'écosystème et des changements climatiques

La température au fond de l'océan et les tendances ont été prises en compte. La biomasse des principaux prédateurs est intégrée au cadre d'évaluation de la ZPC 4 et examinée pour l'ensemble de la zone d'évaluation.

Hypothèse relative à la structure du stock

La ZPC 4, la ZEE et ZEO sont des unités de gestion des stocks. Les stocks de crevette ésope dans ces unités sont biologiquement liés par la dispersion des larves (Le Corre et al. 2020).

Points de référence

Tableau 1. Points de référence pour la crevette ésope dans la zone d'évaluation est (ZEE) et la zone d'évaluation ouest (ZEO). B_{RMD} est la biomasse au rendement maximal durable.

Point de référence	Description	ZEE	ZEO
Point de référence limite (PRL) :	40 % de la moyenne géométrique de la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle sur la période productive (2009 à 2019 pour la ZEE, 2014 à 2019 pour la ZEO), une approximation de la B_{RMD} , MPO (2020).	3 100 t	12 300 t
Point de référence supérieur (PRS) :	80 % de la moyenne géométrique de la biomasse du stock reproducteur (BSR) femelle sur la période productive (2009 à 2019 pour la ZEE, 2014 à 2019 pour la ZEO), une approximation de la B_{RMD} , MPO (2020).	6 100 t	24 600 t
Niveau d'exploitation de référence (NER) :	s.o.	—	—
Point de référence cible (PRC) :	s.o.	—	—

Un PRL pour la crevette ésope fondé sur la série chronologique des données de relevé combinées (de 2005 à 2022) de la ZPC 4, la ZEE et la ZEO a été établi au moyen d'un modèle spatio-temporel ayant créé un nouvel indice de la biomasse exploitable (BE_{pop}) afin de déterminer l'état du stock dans la ZPC 4. Le PRL pour la crevette ésope dans la ZPC 4 est la moyenne des paramètres suivants :

- la plus faible BE_{pop} à partir de laquelle le stock a augmenté et est demeuré au-dessus de la moyenne géométrique pendant une période d'au moins trois ans;
- la BE_{pop} la plus faible observée entre 2005 et 2022;
- 40 % de la moyenne géométrique de l'indice de la BE_{pop} de 2005 à 2022.

En plus de l'état du stock par rapport au PRL, trois indicateurs supplémentaires de la santé du stock sont présentés pendant chaque évaluation : l'indice des prédateurs potentiels, l'indice de ponte totale et l'indice de la biomasse exploitable propre à la ZPC 4. Il n'y a pas de PRS pour la ZPC 4.

Données

- Relevé collaboratif annuel au chalut de la Northern Shrimp Research Foundation (NSRF) et du MPO (2005 à 2024) : 2005 à 2024 pour la ZPC 4, 2009 à 2024 pour la ZEE, 2014 à 2024 pour la ZEO.
- Système de gestion des quotas de l'Atlantique (SGQA – autrefois appelé le Rapport canadien sur les quotas dans l'Atlantique [RCQA]; 2010 à 2024/2025).
- Données sur les prises commerciales déclarées (1979 à 2009).
- Programme des observateurs en mer (1979 à 2025).

Modification des données :

- Les données sur les prises commerciales pour 2024/2025 sont considérées comme incomplètes, car la saison ne se termine officiellement que le 31 mars 2025. Les données du SGQA pour la ZPC 4 ont été extraites le 2 février 2025. Les données du SGQA pour la ZEE et la ZEO ont été extraites le 15 janvier 2025.

ÉVALUATION

Trajectoire et tendances historiques et récentes des stocks – Zone de pêche de la crevette 4

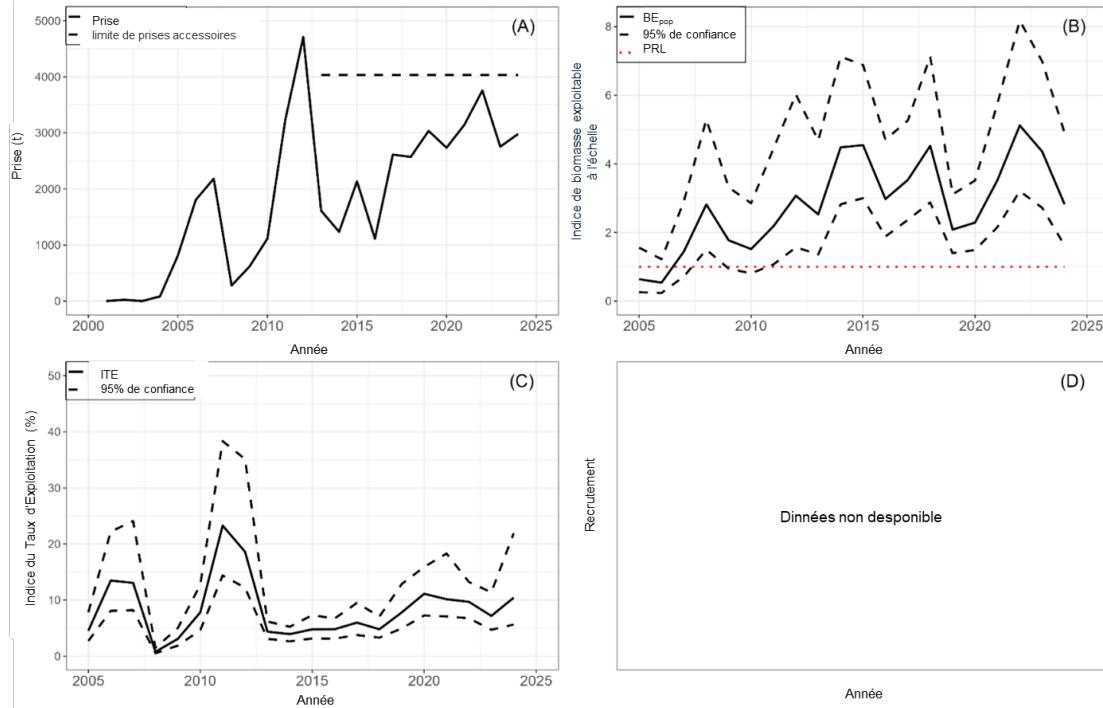


Figure 1. Tendances du stock de la zone de pêche de la crevette (ZPC) 4 : (A) limite de prises et de prises accessoires, (B) biomasse exploitabile (BE_{pop}) par rapport au point de référence limite (PRL), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitabile propre à la ZPC 4], (D) recrutement (données non disponibles).

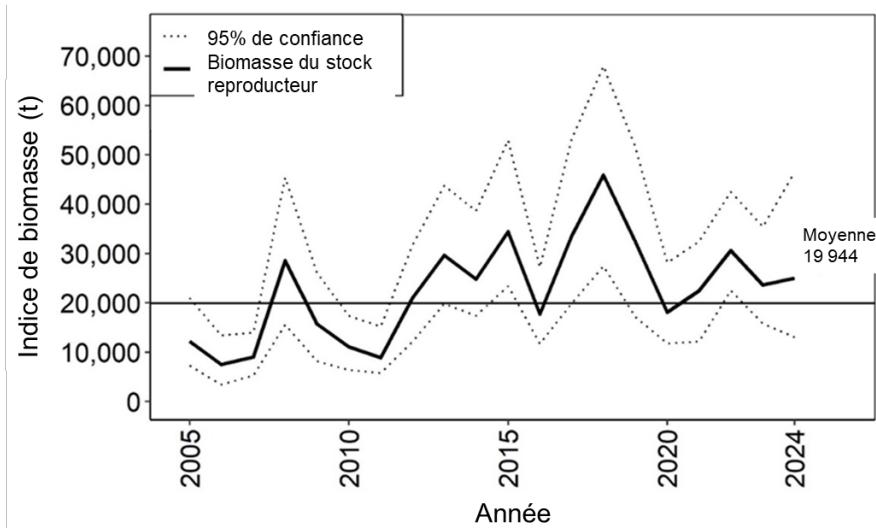


Figure 2. Biomasse du stock reproducteur et intervalle de confiance à 95 % dans la zone de pêche de la crevette 4, de 2005 à 2024. La ligne horizontale continue représente la moyenne géométrique de 2005 à 2023.

Biomasse

Les indices de la biomasse exploitable et de la BSR ont varié sans tendance ces dernières années. Il y a eu une diminution de 26 % de la biomasse exploitable de 2023 à 2024 (2023 : 38 400 t; 2024 : 28 600 t) et une augmentation de 6 % de la BSR (à 25 000 t) en 2024 (Figure 2). Cependant, la biomasse des mâles a diminué de 68 % pour atteindre 6 100 t, soit la deuxième valeur la plus faible de la série chronologique.

Pêche

Les prises dans la ZPC 4 ont varié sans tendance autour de 3 000 t par an entre 2017 et 2024 (Figure 1a, Tableau 2). Les prises préliminaires de 2024/2025, au 2 février 2025, étaient de 2 981 t (74 % du quota de prises accessoires de 4 033 t).

Exploitation

L'indice du taux d'exploitation (ITE) a varié entre 0,8 % et 23,3 % de 2005-2006 à 2023-2024 et l'ITE préliminaire était de 10,4 % en 2024/2025 (Figure 1c). Si la limite des prises accessoires est entièrement atteinte en 2024/2025, l'ITE sera de 14,1 %.

État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZPC 4 correspond actuellement à 2,8 fois le PRL établi. L'indice des prédateurs potentiels à l'échelle de la population a augmenté de 62 % par rapport à 2023, et a atteint un sommet dans la série chronologique en 2024. Les autres indices de la santé du stock, notamment l'indice de ponte totale à l'échelle de la population et l'indice de la biomasse exploitable propre à la ZPC 4, ne suscitaient aucune préoccupation. Il n'y a pas de PRS pour le stock de crevette ésope dans la ZPC 4, mais l'état de ce stock est jugé sain.

Trajectoires et tendances historiques et récentes des stocks – Zone d'évaluation est

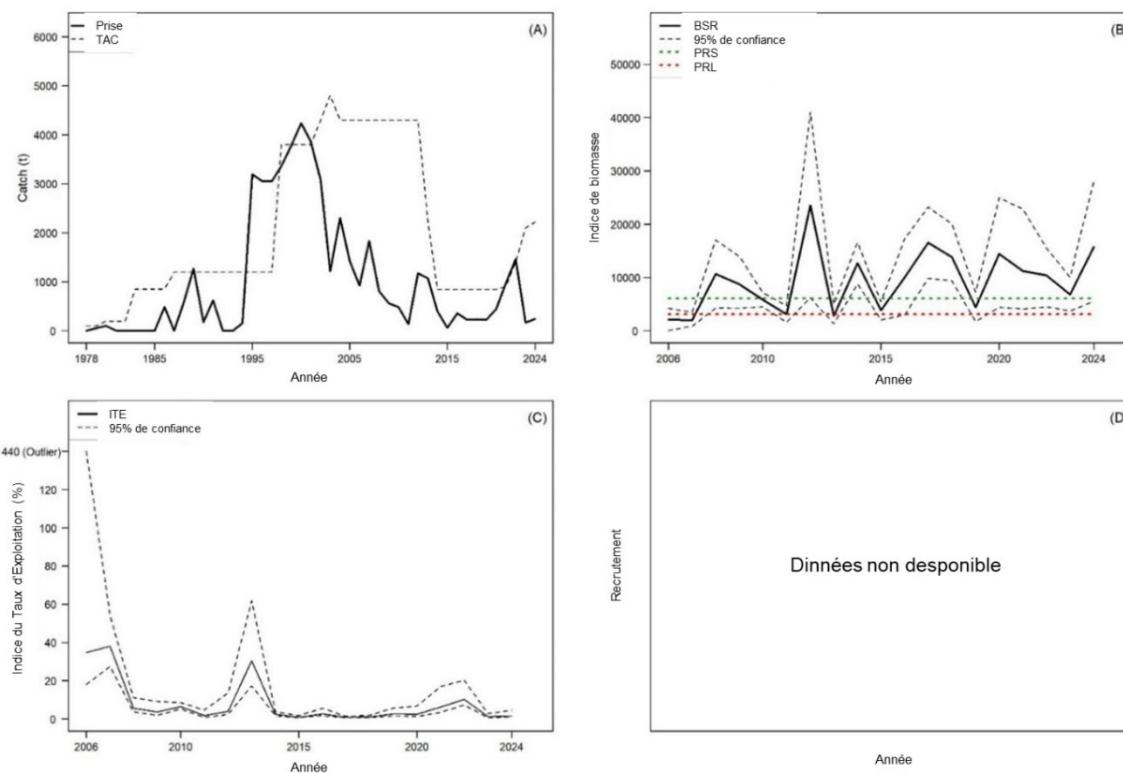


Figure 3. Tendances des stocks dans la zone d'évaluation est : (A) prises et total autorisé des captures (TAC), (B) biomasse du stock reproducteur (BSR) par rapport au point de référence limite (PRL; 3 100 t) et point de référence supérieur (PRS; 6 100 t), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitable], (D) recrutement (données non disponibles).

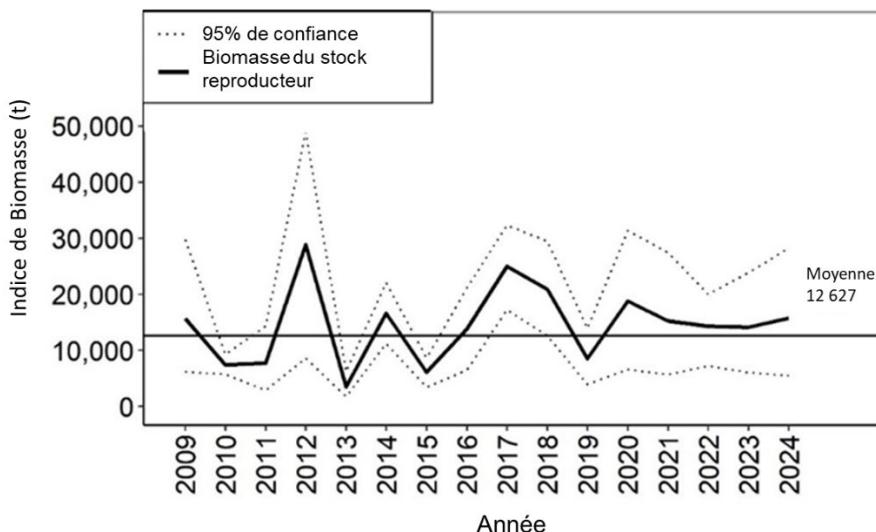


Figure 4. Indice de la biomasse exploitable et intervalle de confiance à 95 % dans la zone d'évaluation est, de 2009 à 2024. La moyenne affichée est la moyenne géométrique de 2009 à 2023.

Biomasse

Les indices de la BE et de la BSR ont varié sans tendance ces dernières années. En 2024, la BE (15 724 t) était supérieure à la moyenne géométrique à long terme et a augmenté de 11,2 % par rapport à 2023 (Figure 4). La BSR en 2024 (13 488 t) a augmenté de 97,5 % par rapport à 2023 (Figure 3 b).

Indicateurs biologiques

La longueur de carapace moyenne des femelles et des mâles a affiché une grande variabilité au cours des dernières années et a fortement diminué en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre certaines des valeurs les plus faibles de la série chronologique. De même, en 2024, la longueur à 50 % de la transition de mâle à femelle est descendue sous le niveau le plus bas précédent de la série chronologique. Si ces tendances se poursuivent, cela pourrait avoir des effets négatifs sur la productivité du stock.

Pêche

Les prises dans la ZEE ont varié sans afficher de tendance, mais sont restées inférieures à 1 000 t la plupart des années depuis le début de la série chronologique actuelle de 2009 à 2024 (Figure 3a, Tableau 2). Les prises préliminaires en 2024/2025, au 15 janvier 2025, s'établissaient à 247 t (11,1 % du TAC de 2 216 t).

Exploitation

L'indice du taux d'exploitation préliminaire pour 2024/2025 était de 1,6 % (Figure 3c), avec un taux d'exploitation potentiel de 14,1 % si la totalité du TAC de 2024/2025 fixé à 2 216 t est pêchée.

État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZEE est actuellement supérieur au PRS avec une probabilité de 91,5 %. Le stock se situe dans la zone saine du Cadre de l'approche de précaution.

Trajectoire et tendances historiques et récentes des stocks – Zone d'évaluation ouest

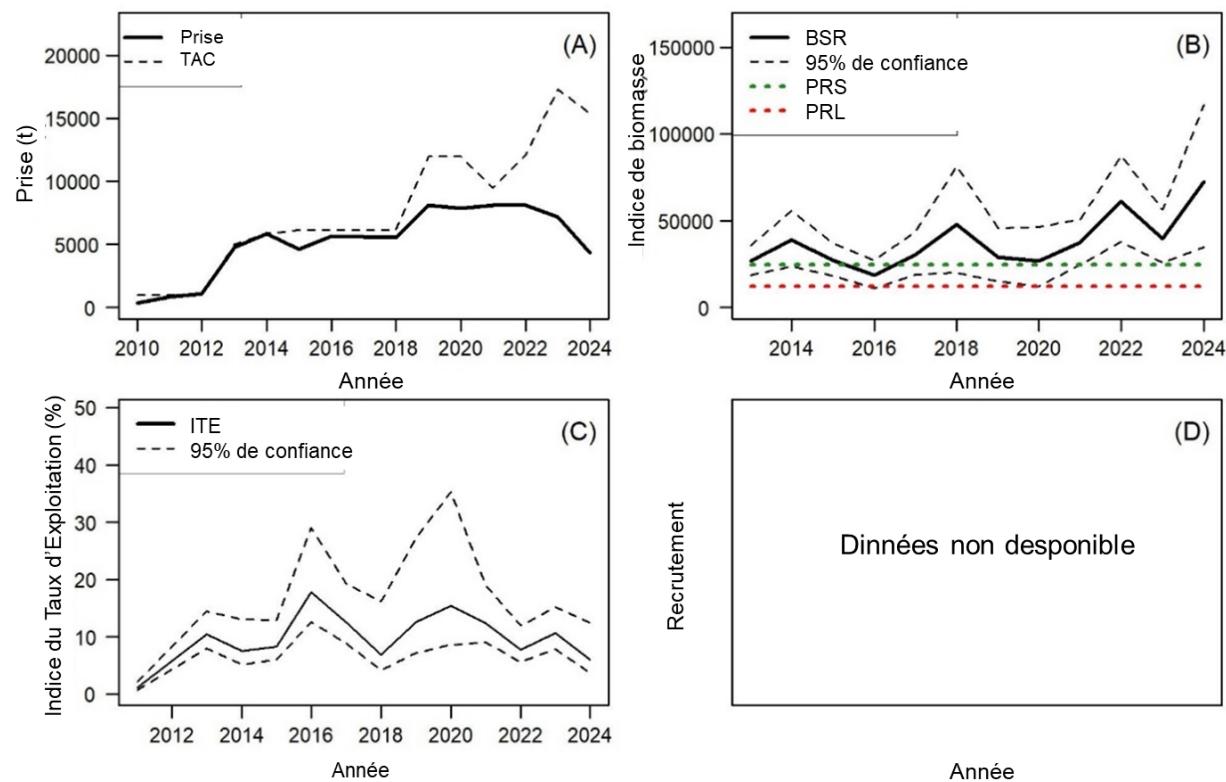


Figure 5. Tendances du stock dans la zone d'évaluation ouest : (A) prises et total autorisé des captures (TAC), (B) biomasse du stock reproducteur (BSR) par rapport au point de référence limite (PRL; 12 300 t) et point de référence supérieur (PRS; 24 600 t), (C) indice du taux d'exploitation (ITE) [prises des pêches par rapport à la biomasse exploitable], (D) recrutement (données non disponibles).

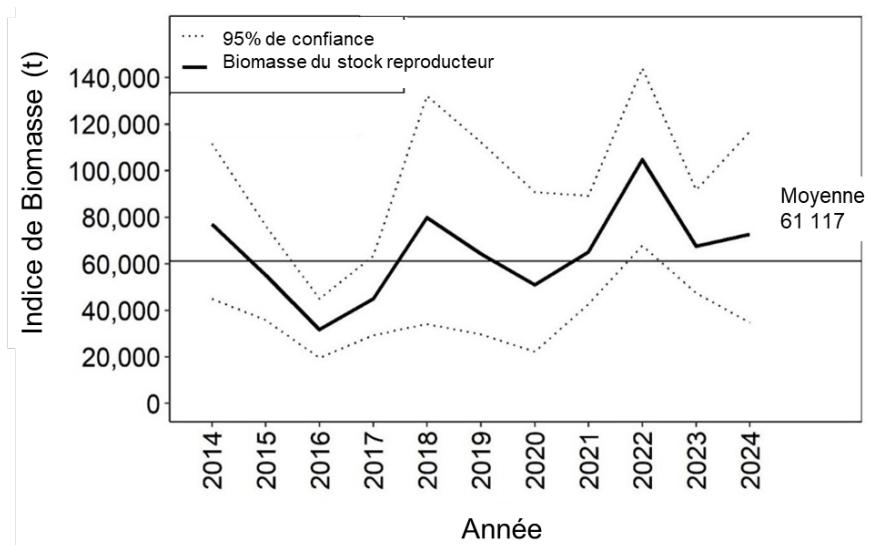


Figure 6. Indice de la biomasse exploitable et intervalle de confiance à 95 % dans la zone d'évaluation ouest de 2014 à 2024. La moyenne affichée est la moyenne géométrique de 2014 à 2023.

Biomasse

Les indices de la BE et de la BSR ont présenté une légère tendance à la hausse ces dernières années. En 2024, la BE (72 644 t) était supérieure à la moyenne géométrique à long terme et a augmenté de 7,7 % par rapport à 2023 (Figure 6). La BSR en 2024 (65 704 t) a augmenté de 65,3 % par rapport à 2023 (Figure 5 b).

Indicateurs biologiques

La longueur de carapace moyenne des femelles et des mâles a affiché une grande variabilité au cours des dernières années et a fortement diminué en 2024 par rapport à 2023 pour atteindre certaines des valeurs les plus faibles de la série chronologique. De même, en 2024, la longueur à 50 % de la transition de mâle à femelle a chuté sous le niveau le plus bas précédent de la série chronologique. Si ces tendances se poursuivent, cela pourrait avoir des effets négatifs sur la productivité du stock.

Pêche

Les prises dans la ZEO ont varié au fil du temps. De 2015 à 2018, les prises ont varié sans tendance autour de 5 000 t. De 2019 à 2023, elles ont augmenté à environ 8 000 t par année (Figure 5a, Tableau 2). Les prises préliminaires en 2024/2025, au 15 janvier 2025, s'établissaient à 4 353 t (28,3 % du TAC de 15 384 t).

Exploitation

L'indice du taux d'exploitation préliminaire pour 2024/2025 était de 6,0 % (Figure 5c), avec un taux d'exploitation potentiel de 21,2 % si la totalité du TAC de 2024/2025 fixé à 15 384 t est pêchée.

État actuel

Le stock de crevette ésope dans la ZEO est actuellement supérieur au PRS avec une probabilité de 98,0 %. Le stock se situe dans la zone saine du Cadre de l'approche de précaution.

Historique des débarquements

Tableau 2. Prises nominales déclarées et quotas (en tonnes) pour la crevette ésope dans la zone d'évaluation est (ZEE), la zone d'évaluation ouest (ZEO) et la zone de pêche de la crevette (ZPC) 4 de la saison de pêche 2014-2015 à la saison de pêche 2024/2025. * Prises selon le Système de gestion des quotas de l'Atlantique au 15 janvier 2025 pour la ZEE et la ZEO, et au 2 février 2025 pour la ZPC 4. Comme la pêche est toujours ouverte, les prises sont préliminaires pour 2024/2025. Le TAC est le total autorisé des captures, en tonnes.

Année de pêche	ZEE		ZEO		ZPC 4	
	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	Quota (t)
2024/2025*	247	2 216	4 353	15 384	2 981	4 033
2023/2024	173	2 100	7 194	17 282	2 753	4 033
2022/2023	1 460	1 400	8 128	12 096	3 755	4 033
2021/2022	965	902	8 106	9 470	3 146	4 033
2020/2021	447	840	7 841	11 975	2 734	4 033
2019/2020	225	840	8 114	11 975	3 034	4 033
2018/2019	234	840	5 531	6 138	2 571	4 033
2017/2018	233	840	5 609	6 138	2 611	4 033

Année de pêche	ZEE		ZEO		ZPC 4	
	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	TAC (t)	Prises (t)	Quota (t)
2016/2017	358	840	5 660	6 138	1 112	4 033
2015/2016	59	840	4 616	6 138	2 134	4 033
2014/2015	401	840	5 836	5 860	1 235	4 033

Considérations liées à l'écosystème et aux changements climatiques

Les températures au fond de l'océan dans la zone d'évaluation en 2024 étaient proches de la moyenne ou légèrement plus chaudes. On sait que les crevettes de la famille des Pandalidés sont des proies importantes pour divers poissons, p. ex. le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*), le grenadier berglax (*Macrourus berglax*), les raies (*Rajidae* spp.) et les sébastes (*Sebastes* spp.). Ces prédateurs peuvent avoir une incidence significative sur la biomasse et la dynamique des populations chez leurs proies. La quantité de crevettes consommée par les prédateurs varie en fonction de la taille du stock de prédateurs, du chevauchement dans l'espace et des autres proies disponibles. L'indice de prédation dans la zone d'évaluation a augmenté ces dernières années.

Avis sur les stocks

Aucune projection ou simulation n'a été élaborée aux fins de la présente évaluation, car celle-ci est fondée sur des indices et des données.

PROCÉDURE POUR LES MISES À JOUR DES ANNÉES INTERMÉDIAIRES

Ces stocks sont évalués tous les deux ans, et une mise à jour provisoire est effectuée les années où il n'y a pas d'évaluation.

SOURCES D'INCERTITUDE

Le détroit d'Hudson est un système très dynamique caractérisé par de puissants courants de marée et un brassage des eaux. Avec des vitesses pouvant atteindre cinq noeuds, les forts courants peuvent provoquer des changements rapides dans la répartition des crevettes et dans leur capturabilité. Les crevettes peuvent être transportées sur de grandes distances en relativement peu de temps à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEO, la ZEE et la ZPC 4, vers le sud. C'est fort probablement ce qui explique les importantes fluctuations de la biomasse observées dans les zones d'évaluation et entre celles-ci, même au cours d'une même année. Le fait d'évaluer seulement un sous-ensemble d'une population plus vaste est une source d'incertitude dans la détermination de l'état réel d'une ressource.

Les capturabilités relatives des quatre navires de recherche (*Cap Ballard*, *Aqviq*, *Kinguk* et *Katsheshuk II*) qui ont été utilisés tout au long de la série chronologique du relevé collaboratif de la NSRF et du MPO, ainsi que la capturabilité relative entre ces navires, sont inconnues.

Recommendations de recherche

Comme il est admis que les stocks de la ZPC 4, la ZEE et la ZEO ne constituent probablement pas des populations distinctes, les unités d'évaluation de ces stocks devraient être réévaluées.

LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

NOM	AFFILIATION
Aaron Adamack (coprésident)	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Kevin Hedges (coprésident)	MPO – Science, région de l'Arctique
Joclyn Paulic (soutien du SCAS)	MPO – Science, région de l'Ontario et des Prairies
Robert Deering (soutien du SCAS)	MPO – Science, région de la capitale nationale
Karen Dwyer (soutien du SCAS)	MPO – Science, région de la capitale nationale
Hilary Rockwood (soutien du SCAS)	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Christi Friesen	MPO – Gestion des ressources, région de l'Arctique
Dirk Algera	MPO – Gestion des ressources, région de la capitale nationale
Brian Lester	MPO – Gestion des ressources, région de la capitale nationale
Jorge Negrin Dastis	MPO – Gestion des ressources, région de la capitale nationale
Daniel Enright	MPO – Science, région de l'Arctique
Wojciech Walkusz	MPO – Science, région de l'Arctique
Nicholas Duprey	MPO – Science, région de la capitale nationale
Susan Thompson	MPO – Science, région de la capitale nationale
Nicolas Le Corre	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Krista Baker	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
David Belanger	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Kaitlyn Charmley	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
William Coffey	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Elizabeth Coughlan	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Jonathan Coyne	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Charmain Hamilton	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Michael Hurley	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Kyle Lefort	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Chelsea Malayny	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Rachel Morrison	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Darrell Mullowney	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Hannah Munro	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Julia Pantin	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador

NOM	AFFILIATION
Erika Parrill	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Kathleen Ryan	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Nancy Soontiens	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Darren Sullivan	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Bruce Wells	MPO – Science, région de Terre-Neuve et Labrador
Bruce Chapman	Canadian Association of Prawn Producers
Erin Carruthers	Fish, Food and Allied Workers Union
Heather Starkes	Fish, Food and Allied Workers Union
Chris Rose	Fish, Food and Allied Workers Union
Taylor Sheppard	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Sean Cox	Landmark Fisheries Research
Tony Wright	Société Makivik
Natalie Perrin	Marine Institute
Brian McNamara	Newfoundland Resources Ltd.
Alastair O'Rielly	Coalition nordique
Todd Broomfield	Gouvernement du Nunatsiavut
Rob Coombs	Conseil communautaire de NunatuKavut
Frankie Jean-Gagnon	Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik
Derek Butler	Nunavut Fisheries Association
Brynn Devine	Océans Nord
Ron Johnson	Torngat Fish Producers Co-op
Tanya Prystay	Torngat Wildlife, Plants and Fisheries Secretariat
Piero Calosi	Université du Québec à Rimouski

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Baker, K.D., Anderson, S.C., Coffey, W., Walkusz, W., Mullowney, D.R.J. et Skanes, K.R. 2024.

[Détermination d'un point de référence limite pour la crevette ésope \(*Pandalus montagui*\) de la zone de pêche à la crevette 4.](#) Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/067. iv + 29 p.

Fulton, S., Walkusz, W., Atchison. S., et Cyr, F. 2024. [Information à l'appui de l'évaluation de la crevette nordique, *Pandalus borealis*, et de la crevette ésope, *Pandalus montagui*, dans les zones d'évaluation est et ouest, en février 2023.](#) Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/016. iv + 53 p.

Le Corre, N., Pepin, P., Burmeister, A., Walkusz, W., Skanes, K., Wang, Z., Brickman, D., and Snelgrove, P.V.R. 2020. Larval connectivity of northern shrimp (*Pandalus borealis*) in the Northwest Atlantic. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 77(8): 1332–1347.

- Le Corre, N., Skanes, K.R., Baker, K.D., Sullivan, D., Coffey, W., Cyr, F., Belanger, D., Morrissey, K., et Malayny, C. 2024. [Évaluation de la crevette nordique \(*Pandalus borealis*\) et de la crevette ésope \(*Pandalus montagui*\) dans la zone de pêche à la crevette 4 en 2022.](#) Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2024/036. v + 85 p.
- MPO. 2020. [Avis scientifique sur les points de référence limites pour la crevette nordique \(*Pandalus borealis*\) et la crevette ésope \(*Pandalus montagui*\) dans les zones d'évaluation est et ouest.](#) Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2020/053.
- MPO. 2024a. [Évaluation de la crevette nordique \(*Pandalus borealis*\) et de la crevette ésope \(*Pandalus montagui*\) dans la zone de pêche de la crevette \(ZPC\) 4 en 2022 et évaluation d'un point de référence limite \(PRL\) proposé pour la crevette ésope dans la ZPC 4.](#) Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2024/014.
- MPO. 2024b. [Mise à jour de l'état du stock de crevette ésope \(*Pandalus montagui*\) dans la zone de pêche de la crevette 4 en 2023.](#) Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2024/028.
- MPO. 2024c. [Mise à jour des indicateurs de l'état des stocks de crevettes nordiques \(*Pandalus borealis*\) et de crevettes ésopes \(*Pandalus montagui*\) dans la zone d'évaluation Est, février 2024.](#) Sec. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2024/017.
- MPO. 2024d. [Mise à jour des indicateurs de l'état des stocks de crevettes nordiques \(*Pandalus borealis*\) et de crevettes ésopes \(*Pandalus montagui*\) dans la zone d'évaluation Ouest, février 2024.](#) Sec. can. des avis sci. du MPO. Rép. des sci. 2024/016.

CE RAPPORT EST DISPONIBLE AUPRÈS DU :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région de l'Arctique
Pêches et Océans Canada
501 University Crescent
Winnipeg, Manitoba, R3T 2N6

Centre des avis scientifiques (CAS)
Pêches et Océans Canada
Région de Terre-Neuve et Labrador
PO Box 5667
St. John's, NL, A1C 5X1

Courriel : DFO.CACSA-CASCA.MPO@dfo-mpo.gc.ca
DFONLCentreforScienceAdvice@dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-5117

ISBN 978-0-660-78342-0 N° cat. Fs70-6/2025-041F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2025

Ce rapport est publié sous la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#)



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2025. Évaluation des stocks de crevette ésope (*Pandalus montagui*) de la zone de pêche de la crevette 4, la zone d'évaluation est et la zone d'évaluation ouest pour la saison de pêche 2025-2026. Secr. can. des avis sci. du MPO. Avis sci. 2025/041.

Also available in English:

DFO. 2025. Stock Assessment for Striped Shrimp (*Pandalus montagui*) in Shrimp Fishing Area 4, the Eastern Assessment Zone, and Western Assessment Zone for the 2025–26 Fishing Season. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2025/041.